

**Projet d'intervention RP France – Plan des conférences (06/11/2013)**

**(si retard de la version française rapport CCQAB)**

Madame / Monsieur le Président,

Ma délégation tient à prendre la parole – à titre national – sur la base de l'article 71 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. En effet, l'annexe IV du règlement intérieur de l'Assemblée générale dispose qu'il convient de veiller à ce que les documents soient distribués à temps dans les six langues de travail de l'Assemblée. Il est dès lors regrettable que les documents soumis sous le point « plan des conférences » de la 5<sup>ème</sup> Commission n'aient pu être publiés dans leur intégralité que la veille de leur examen.

Ces pratiques nuisent à la pleine participation des Etats membres aux processus intergouvernementaux. La publication de copies dites « préliminaires » n'est par ailleurs pas en adéquation avec le principe de distribution simultanée de documents dans toutes les langues. Nous souhaitons donc alerter de nouveau le Secrétariat sur les retards enregistrés dans la publication des documents destinés à la cinquième commission. Ma délégation ne souhaite pas retarder l'examen de ce point à l'ordre du jour, mais estime néanmoins nécessaire que le Secrétariat identifie les causes de ces retards et y apporte les réponses qui s'imposent, de sorte que les Etats membres puissent disposer de la documentation nécessaire à la prise de décisions avisées.

Je vous remercie Madame/Monsieur le Président.